

Il paraît donc certain que, dans quelques cas du moins, le moment de la mort totale, absolue, le départ de l'âme pour l'autre monde, est plus tardif qu'on est généralement porté à le croire.

Quelques-uns pensent même pouvoir généraliser, et dire que l'âme qui avait informé et vivifié le corps, dès avant sa naissance, l'informe encore, en un stade régressif, depuis le moment de la mort apparente déterminée par le dernier soupir, jusqu'à celui de sa séparation définitive d'avec le corps, espace de temps qui varie selon le genre de mort et qu'on ne peut déterminer *a priori*.

Que la question théologique se pose. Le prêtre peut-il s'inspirer de ces données de la science pour administrer les sacrements, — lorsqu'ils n'ont pu l'être plus tôt, — alors même que la mort semble déjà accomplie, mais tout récemment ?

Disons d'abord que c'est surtout, ainsi que nous venons de le voir, dans les cas de mort subite, que la présomption de la présence de l'âme dans ce qui paraît être déjà un cadavre est plausible et semble solliciter le ministère du prêtre. Lorsqu'au contraire, le malade succombe après une maladie dans laquelle sa vie nutritive, frappée des premières, est plus ou moins altérée, quand les autres viennent à se suspendre, il est probable qu'il meurt tout entier en exhalant son dernier souffle et avec son dernier battement de cœur. Il faut alors s'en tenir à la règle de conduite tracée par le Rituel qui ordonne de cesser la cérémonie de l'Extrême-Onction, si le malade vient à rendre le dernier soupir avant qu'elle soit terminée. Il est vrai que dans ce cas, le sacrement reçoit probablement toute son efficacité de la première onction.

Dans les cas de mort subite ou même de mort rapide sous l'action d'une maladie aiguë, peut-il y avoir lieu de tenir compte des dernières observations médicales pour administrer au moins l'Extrême-Onction, non seulement dans les quelques instants qui suivent immédiatement la mort apparente, mais après un temps plus long qu'on ne l'aurait cru permis jusqu'ici ? Il ne nous appartient pas de tracer une ligne de conduite en chose si délicate, mais seulement de poser la question.

*Sacramenta propter homines*, nous dit la sainte Eglise dans sa maternelle bienveillance, les sacrements sont pour les hommes, et dans l'espoir de procurer leur salut, ou simplement leur réconciliation, il est parfois permis de les donner sous condition, c'est-